



CHAIRE UNESCO DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA DEMOCRATIE

Université d'Abomey Calavi
Faculté de Droit et de Sciences Politiques
01 BP 6025 Cotonou
BENIN
Tél : (229) 21.07.33.77
E-mail : chaire.unesco@uac.bj



LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME EN SITUATION DE CRISE ÉLECTORALE (Le cas du Sénégal)

Abdoulaye Doro SOW
Enseignant-Chercheur
Centre Interdisciplinaire sur les Droits Culturels (CIDC)
Université de Nouakchott - Mauritanie

ETUDE DE CAS

La question de la recevabilité de la candidature d'Abdoulaye WADE et la partialité de la CENI ont constitué lors des dernières élections présidentielles, la véritable raison des crispations politiques.

Élection présidentielle sénégalaise de 2012

L'**élection présidentielle sénégalaise de 2012**, la dixième depuis l'indépendance du pays, doit permettre d'élire le président de la République du Sénégal pour un mandat de sept ans¹. Le 26 février 2012, les 5,3 millions de citoyens inscrits sur les listes électorales sont appelés aux urnes. Le président sortant, Abdoulaye Wade, âgé de 85 ans, est candidat pour un troisième mandat².

Modalités

Le président de la République du Sénégal est élu pour un mandat de sept ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque candidat doit être investi par un « parti politique légalement constitué » ou par une liste d'électeurs d'au moins 10 000 inscrits domiciliés dans six régions à raison de 500 au moins par région ». La Commission électorale nationale autonome (CENA) est chargée d'organiser et de superviser les élections³.

Contexte

Les dernières élections municipales et régionales ont été favorables à l'opposition. La réforme constitutionnelle portée par le Parti démocratique sénégalais (PDS) visant à réformer le processus électoral a échoué et de violentes manifestations ont eu lieu en juin 2011^{2,4}.

Candidats

Annonces des candidatures et début de la campagne

Le 23 décembre 2011, Abdoulaye Wade est investi par le PDS⁵. Le 2 janvier 2012, Youssou N'Dour annonce sa candidature⁶. Le 4 janvier 2012, Moustapha Niasse est investi par la coalition de partis de l'opposition Benno Siggil Sénégal⁷. Le 4 janvier 2012, Ousmane Tanor Dieng est officiellement investi par le Parti socialiste et la coalition Benno ak Tanor durant son congrès d'investiture⁸.

Validations des candidatures

Le vendredi 27 janvier 2012, malgré l'opposition populaire, le Conseil constitutionnel, considérant que Abdoulaye Wade n'a pas effectué deux mandats car la limite n'existait pas au moment de sa première élection en 2000, valide sa candidature, tandis que celles de Youssou N'Dour, Kéba Keinde et Abdourahmane Sarr sont refusées⁹. Plusieurs manifestations éclatent immédiatement après cette annonce, en particulier place de l'Obélisque à Dakar, à Thiès, Kaolack, Matam et Ourosogui^{10,11}.

Premier tour

Le week-end qui suit la validation de la candidature du président sortant, est émaillé par des manifestations mortelles. L'opposition politique et civile choisissent de maintenir leur pression par la rue pour le retrait d'Abdoulaye Wade, qui interdit les manifestations et oppose les forces de l'ordre aux protestataires. Les affrontements font entre 6 et 15 morts dans le pays, la Croix-Rouge sénégalaise prenant en charge 153 blessés en 24 jours¹³.

En revanche, malgré les craintes exprimés par les observateurs, le scrutin du premier tour, le 26 février 2012, se passe sans heurts ni irrégularités. Abdoulaye Wade est hué à sa sortie du bureau de vote par une centaine d'opposants, qui scandent en wolof « Wade, dégage »¹⁴.

Contrairement à ce qu'il a affirmé au long de sa campagne, Abdoulaye Wade rate son pari d'être réélu dès le premier tour. Avec 942 546 voix, il devance son ancien premier ministre Macky Sall (719 369 voix) et Moustapha Niasse (357 347 voix). Le Parti socialiste, au pouvoir durant les quarante premières années d'indépendance ne retrouve pas ses forces. Avec un taux de 51,58 %, la participation est en baisse de près de 20 points par rapport à l'élection présidentielle de 2007¹³.

Pour la deuxième fois dans l'histoire politique sénégalaise, un deuxième tour est organisé, le 25 mars.

Résultats

	Premier tour ¹⁵ le 26 février 2012		
	Nombre	% des inscrits	% des votants
Inscrits	5 302 349		
Votants	2 735 136	51,58 %	

<i>suffrages exprimés</i>	2 706 789		98,96 %
<i>bulletins blancs ou nuls</i>	28 346		1,04 %
Abstentions	2 568 149	48,42 %	

Candidat <i>Parti politique</i>	Voix	% des exprimés	
Abdoulaye Wade <i>Parti démocratique sénégalais</i>	942 327	34,81 %	
Macky Sall <i>Alliance pour la République</i>	719 367	26,58 %	
Moustapha Niasse <i>Alliance des forces de progrès</i>	357 330	13,20 %	
Ousmane Tanor Dieng <i>Parti socialiste</i>	305 924	11,30 %	
Idrissa Seck <i>Rewmi</i>	212 853	7,86 %	
Cheikh Bamba Dièye <i>Front pour le socialisme et la démocratie/Benno Jubël</i>	52 196	1,93 %	
Ibrahima Fall <i>Mouvement Taxaw Temm</i>	48 972	1,81 %	
Cheikh Tidiane Gadio <i>Louy Jot Jotna</i>	26 655	0,98 %	
Mor Dieng <i>YAAKAAR, le Parti de l'Espoir</i>	11 402	0,42 %	
Djibril Ngom <i>Le Grand Mouvement</i>	10 207	0,38 %	
Oumar Khassimou Dia <i>Parti humaniste Naxx Jarinu</i>	6 469	0,24 %	
Amsatou Sow Sidibé <i>CAR Lennen</i>	5 167	0,19 %	
Doudou Ndoye <i>Union pour la République</i>	4 566	0,17 %	
Diouma Dieng Diakhaté <i>Parti Initiative démocratique jogal</i>	3 354	0,12 %	

Entre-deux tours

Tout en ayant choisi de faire campagne en dehors du mouvement du 23-Juin et du mouvement Y'en a marre !, Macky Sall est resté solidaire durant la campagne du premier tour du front anti-Wade. Il obtient ainsi le soutien des douze candidats malheureux du premier tour¹⁶, ainsi que celui du chanteur Youssou N'Dour¹⁷.

Pour Abdoulaye Wade, les réserves de voix apparaissent plus faibles, si ce n'est parmi les nombreux abstentionnistes¹³. Il courtise alors les confréries religieuses en espérant influencer leurs adeptes, et tente de rallier Idrissa Seck pour effriter le front de l'opposition unie autour de Sall dans un « tout sauf Wade »^{18,19}.

De nombreux appels au calme pour le scrutin sont lancés par des organisations sénégalaises et internationales¹⁸.

Second tour

Le second tour se tient le 25 mars 2012. Malgré les craintes de tension, le scrutin se passe dans le calme et est remporté par Macky Sall²⁰. Près de deux tiers des suffrages exprimés vont à Macky Sall, qui bénéficie d'un bon report des voix des douze candidats éliminés au premier tour, alors que Wade, avec une participation supérieure de 3,42 point (55 %), fait un score légèrement inférieur (34,2 %) et n'est majoritaire que dans les régions de Kédougou et Sédhiou²¹.

Abdoulaye Wade reconnaît sa défaite rapidement, en téléphonant à son adversaire dès 21h30 pour le féliciter. Il invite ensuite ses militants à se mobiliser pour les élections législatives de juin 2012, tandis que la coalition « Benno Bokk Yakkar », ayant réuni l'opposition autour de Sall au second tour de la présidentielle, décide d'y présenter une liste commune.

Les réactions internationales à ce scrutin évoquent un renforcement de la démocratie sénégalaise, en comparaison à l'épisode ivoirien ou au coup d'État au Mali. En effet, la mobilisation des Sénégalais, l'absence de violences lors du second tour, et l'acceptation rapide par Wade de sa défaite, comme l'avait fait Abdou Diouf en 2000, prouvent la stabilité politique du pays²². L'ampleur de la tâche de Macky Sall est également souligné, du fait de l'énorme espoir qui a été investi en lui, de la situation économique et sociale difficile et de son alliance politique hétérogène²².

Notes et références

1. ↑ Loi constitutionnelle n° 2008-66 du 21 octobre 2008 modifiant la première phrase de l'alinéa premier de l'article 27 de la Constitution. [archive] sur *Gouvernement du Sénégal*, 21 octobre 2008
2. ↑ ^{a et b} Rémi Carayol, « Wade peut-il encore gagner ? », dans *Jeune Afrique*, n° 2646, 25 septembre 2011, p. 34
3. ↑ [PDF] Code électoral [archive], www.elections.sn, édition 2009. Consulté le 27 septembre 2011
4. ↑ Mireille Duteil, « Le dernier coup d'Abdoulaye Wade », *Le Point*, 30 juin 2011, n° 2024, p. 65.
5. ↑ Sénégal : Wade investi par son parti candidat à la présidentielle 2012 [archive] sur *Le Monde*, 23 décembre 2011.
6. ↑ Sénégal: le chanteur Youssou Ndour se déclare candidat à la présidentielle [archive] sur *L'Express*, 2 janvier 2012.
7. ↑ Benno investit Moustapha Niasse [archive]
8. ↑ http://www.seneweb.com/news/Politique/ousmane-tanor-dieng-investi-candidat-a-la-presidentielle-2012_n_56986.html [archive]
9. ↑ Georges Nesta Diop, « Verdict du conseil constitutionnel : Wade passe, Youssou Ndour recalé », dans *Wal Fadjri*, 28 janvier 2012 [texte intégral [archive]]
10. ↑ « Le président Wade sera candidat, pas Youssou Ndour, violences à Dakar », *politicosn.com* [archive]
11. ↑ Rémi Carayol, « Sénégal : la candidature de Wade validée, pas celle de Youssou Ndour », dans *Jeune Afrique*, 27 janvier 2012 [texte intégral [archive]]
12. ↑ « L'intégralité de l'arrêt du Conseil constitutionnel du 27 janvier 2012 » : *Publication de la liste des candidats à l'élection du président de la République du 26 février 2012*, *Rewmi* [1] [archive]
13. ↑ ^{a, b et c} « Sénégal : Duel entre Wade et Sall » [archive], *Le Matin*, 1^{er} mars 2012.
14. ↑ <http://www.20minutes.fr/monde/887099-senegal-wade-sall-coude-a-coude-premier-tour-presidentielle> [archive]

15. ↑ « Voici l'intégralité de la décision du Conseil constitutionnel [archive] », Agence de presse sénégalaise, 6 mars 2012
16. ↑ « Sénégal : la coalition de Macky Sall se renforce, Abdoulaye Wade cherche l'appui des religieux [archive] », *JeuneAfrique.com*, 12 mars 2012.
17. ↑ Youssou Ndour soutient Macky Sall [archive], *20 minutes Online*, 1^{er} mars 2012.
18. ↑ ^{a et b} « Sénégal : Wade et Sall ont achevé un dernier tour pour convaincre les électeurs » [archive], *Jeuneafrique.com*, 24 mars 2012.
19. ↑ « Sénégal : la coalition de Macky Sall se renforce, Abdoulaye Wade cherche l'appui des religieux » [archive], *Jeuneafrique.com*, 12 mars 2012.
20. ↑ Sénégal: Macky Sall, l'«apprenti» qui a dépassé le maître Wade [archive], *Le Parisien*, 26 mars 2012
21. ↑ « Présidentielle au Sénégal : les résultats du second tour, région par région, département par département [archive] », *Jeuneafrique.com*, 27 mars 2012.
22. ↑ ^{a et b} « Le scrutin de dimanche a renforcé la démocratie sénégalaise, selon la presse internationale » [archive], Agence de presse sénégalaise, 26 mars 2012.